

LES PRÉFINANCEMENTS & CAUTIONNEMENTS DE MARCHÉS

(AVANCES SUR DROITS CONSTATÉS, CAUTIONS DE MARCHÉS)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le préfinancement de marché permet de faire face aux besoins liés au cycle d'exploitation d'une entreprise, sous forme de dépenses à engager dans le cadre de la réalisation de son marché, avant facturation et après établissement de la créance auprès de son donneur d'ordre public ou privé. Il s'agit d'avances sur marché permettant de combler les décalages de trésorerie générés par les conditions d'exécution des marchés et les délais de règlement administratifs. Elles prennent la forme d'avance sur droits constatés.

En outre, à travers les dispositifs de cautionnements de marché, Crédit du Maroc permet aux entreprises en quête de nouveaux marchés publics ou privés, de soumissionner aux appels d'offres auprès de leurs donneurs d'ordre. Les cautionnements des marchés locaux représentent un engagement ferme que prend la banque pour honorer des garanties destinées aux maîtres d'ouvrage pour les protéger de la défaillance éventuelle du soumissionnaire des marchés publics/privés.

Crédit du Maroc vous propose un cautionnement provisoire conformément aux spécifications du cahier des charges. Il met également à votre disposition des cautions définitives après approbation du marché en votre faveur, et vous évite les appoints de trésorerie sur vos décomptes ou factures en vous permettant de bénéficier de cautions de restitution d'avances et d'acomptes.

LES AVANCES SUR DROITS CONSTATÉS

Objet	L'avance sur droits constatés s'adresse aux entreprises adjudicatrices d'un marché public, leur permettant de bénéficier des avances sur des créances administratives du marché nanti en faveur de Crédit du Maroc, sur la base d'une attestation de droits constatés délivrée par le maître d'ouvrage (administration). Cette solution de financement permet d'avoir une avance financière sous forme de liquidité immédiatement disponible.
Cible	Personnes physiques, personnes morales, et institutionnels adjudicatrices de marchés publics ou privés.
Critères d'éligibilité	Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.
Forme	Contrat écrit de ligne d'avances sur droits constatés précisant les conditions d'utilisation : durée, montant maximal et taux d'intérêt, etc...
Plafond de financement	Le plafond de financement est défini en commun accord, selon les besoins de trésorerie de l'entreprise. Les avances couvrent jusqu'à 80% des créances publiques sur simple nantissement du marché en faveur de votre partenaire bancaire CDM.
Coût	Taux d'intérêt librement négociable entre Crédit du Maroc et l'entreprise, calculé sur la base des montants utilisés. Aux intérêts s'ajoutent des frais et commissions exigibles au moment de l'engagement.
Délai de traitement	60 jours après complétude du dossier.

LES CAUTIONS PROVISOIRES

Objet	Les cautions provisoires permettent à un client de soumissionner à un marché public ou privé. La caution garantit l'engagement du soumissionnaire dans le cadre du marché. En effet, la caution provisoire garantit au donneur d'ordre l'engagement pris par votre entreprise de ne pas se désister au cas où elle serait déclarée adjudicataire lors d'un appel d'offre.
Cible	Personnes physiques, personnes morales, et institutionnels qui souhaitent soumissionner à un appel d'offre pour l'exécution d'un marché privé ou public.
Critères d'éligibilité	Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.
Forme	Ligne d'engagement par signature matérialisée par contrat précisant les conditions d'utilisation.
Plafond de financement	Le plafond de financement est défini en commun accord, selon les besoins client et l'état prévisionnel des marchés. Généralement le montant du cautionnement est constitué à hauteur de 3% du montant du marché.
Coût	Le taux appliqué à la caution provisoire est de 2% l'an, payable trimestriellement avec un minimum de 70 dirhams HT (*). Les frais de dossier sont fixés à 50 dirhams HT (*).
Délai de traitement	60 jours après complétude du dossier.

(*) Pour tout changement de tarification, veuillez vous référer aux nouvelles tarifications reprises sur le bréviaire communiqué par Crédit Du Maroc

LES CAUTIONS DÉFINITIVES

Objet	Les cautions définitives s'adressent à toute entreprise déclarée adjudicataire d'un marché après soumission à l'appel d'offre. Elles garantissent la bonne exécution du marché, public ou privé soit-il selon les clauses mentionnées dans le contrat. Crédit du Maroc s'engage à cet effet vis-à-vis du maître d'ouvrage, à verser un montant préalablement fixé en cas de non-respect de ces engagements par l'adjudicataire.
Cible	Personnes morales, et institutionnels adjudicataires de marchés publics ou privés.
Critères d'éligibilité	Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.
Forme	Ligne d'engagement par signature matérialisée par contrat précisant les conditions d'utilisation : durée, montant maximal et taux d'intérêt, etc...
Plafond de financement	Le plafond de financement est défini en commun accord, selon les besoins clients et l'état des marchés en cours et/ou prévisionnels.
Coût	Le taux appliqué à la caution définitive est de 2% l'an, payable trimestriellement avec un minimum de 70 dirhams HT (*). Les frais de dossier sont fixés à 50 dirhams HT (*).
Délai de traitement	60 jours après complétude du dossier.

(*) Pour tout changement de tarification, veuillez vous référer aux nouvelles tarifications reprises sur le bréviaire communiqué par Crédit Du Maroc

LES CAUTIONS POUR RETENUE DE GARANTIE

Objet	Les cautions pour retenue de garantie permettent de déroger à l'obligation de retenue de fonds que l'administration vous impose en prévention d'une éventuelle défaillance dans l'exécution des travaux financés par le marché réalisé. La validité de la caution pour retenue de garantie demeure jusqu'à expiration du délai de garantie, généralement 1 an après la fin des travaux.
Cible	Personnes physiques (EI), personnes morales, et institutionnels adjudicataires de marchés publics ou privés.
Forme	Ligne d'engagement par signature permettant de soulager la trésorerie de votre entreprise en encaissant jusqu'à 100% du montant des travaux réalisés; matérialisée par contrat précisant les conditions d'utilisation : durée, montant maximal et taux d'intérêt, etc...
Coût	Le taux appliqué est de 2% l'an, payable trimestriellement avec un minimum de 70 dirhams HT (*). Les frais de dossier sont fixés à 50 dirhams HT (*).
Délai de traitement	60 jours après complétude du dossier.

(*) Pour tout changement de tarification, veuillez vous référer aux nouvelles tarifications reprises sur le bréviaire communiqué par Crédit du Maroc

LES CAUTIONS POUR RESTITUTION D'ACOMPTE

Objet	Les cautions pour restitution d'acompte servent à garantir au maître d'ouvrage le remboursement des avances ou acomptes qu'il consent au titulaire du marché, en vue de lui faciliter le financement des travaux, fournitures ou prestations de services pour l'installation du marché.
Cible	Personnes physiques (EI), personnes morales, et institutionnels adjudicataires de marchés publics ou privés.
Critères d'éligibilité	Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.
Forme	Ligne d'engagement par signature matérialisée par contrat précisant les conditions d'utilisation : durée, montant maximal et taux d'intérêt, etc...
Forme	Le plafond de financement est défini en commun accord, selon les besoins clients et l'état des marchés en cours et/ou prévisionnels. Le montant du cautionnement constitué s'établit généralement à 7% du montant du marché.
Coût	Le taux appliqué est de 2% l'an, payable trimestriellement avec un minimum de 70 dirhams HT (*). Les frais de dossier sont fixés à 50 dirhams HT (*).
Délai de traitement	60 jours après complétude du dossier.

(*) Pour tout changement de tarification, veuillez vous référer aux nouvelles tarifications reprises sur le bréviaire communiqué par Crédit du Maroc

LES LIGNES « AVANCES FINÉA »

Objet	Ce sont des solutions de financement établis par la FINÉA (filiale du Groupe CDG) en partenariat avec Crédit du Maroc, qui sont dédiées à faciliter l'accès des TPME à la commande publique et au financement de marchés. Les offres mises en place par Finéa au profit de la TPME marocaine sont mises en œuvre dans le cadre d'une posture d'additionnalité par rapport aux interventions du secteur bancaire, et se déclinent comme suit : Finéa Avances sur marchés (Avance pré-facturation, Avance facturation, Avance droits constatés).
Cible	Personnes physiques (EI), personnes morales, et institutionnels adjudicataires de marchés publics ou privés.
Critères d'éligibilité	Ne pas être en situation contentieuse avec un autre organisme financier.
Forme	Ligne d'engagement renouvelable annuellement en concertation avec FINEA.
Plafond de financement	Le plafond de financement est défini en commun accord, selon les besoins clients et l'état des marchés en cours.
Coût	Taux d'intérêt appliqué ; Une commission d'utilisation, prélevée par FINÉA, dont le taux variera en fonction de la modalité du crédit autorisé.
Délai de traitement	60 jours après complétude du dossier.

Documents nécessaires

- ▶ **Dossier juridique de constitution + PV modificatif le cas échéant :**
 - ♦ Copie certifiée conforme des statuts et PV décidant toute modification statutaire;
 - ♦ Registre de commerce état modèle 7 récent ; Registre National Électronique des Suretés Mobilières;
 - ♦ Carte d'Identité Nationale récente de(s) associés et gérant(s) de la société;
 - ♦ Attestation d'ICE, patente, identifiant fiscal, ... ;
- ▶ **Carte professionnelle et autorisation d'exercer (pour les professions libérales) ;**
- ▶ **Contrat de loyer + dernière quittance de loyer / Certificat de propriété des locaux d'exploitation existants;**
- ▶ **Liasses fiscales des trois derniers exercices + une situation provisoire le cas échéant;**
- ▶ **Situation liée à l'activité (pour les professionnels ne tenant pas de comptabilité);**
- ▶ **Relevés bancaires + Situation des engagements auprès des autres partenaires financiers;**
- ▶ **Une situation patrimoniale justifiée;**
- ▶ **Un plan de trésorerie prévisionnel pour les 3 prochains exercices;**
- ▶ **Documents d'usage dans le cadre d'un financement de l'activité agricole :**
 - ♦ Justificatif d'exploitation agricole (contrat de location de terrains agricoles valide, copie certificats de titres fonciers,...);
 - ♦ Attestation des autorités justifiant l'activité d'agriculteur;

La liste des documents demeure non exhaustive. La banque se réserve le droit de demander tout complément de document jugé utile à l'analyse de la demande de financement.

Garanties éventuelles

- ▶ **Nantissement sur fonds de commerce et délégation d'assurance y afférente;**
- ▶ **Nantissement titre, assurance épargne;**
- ▶ **Garantie hypothécaire (Certificat de propriété récent);**
- ▶ **Caution personnelle et solidaire des gérants / associés;**
- ▶ **Autres garanties librement négociables entre Crédit du Maroc et l'entreprise;**
- ▶ **Garanties TAMWILCOM :**
 - ♦ DAMANE EXPRESS si le crédit ne dépasse pas 1 MDhs avec une quotité de garantie de 70%.
 - ♦ DAMANE ATTASYIR si le crédit dépasse 1 MDhs avec une quotité de garantie de 60% du montant du crédit dans la limite de 15 MDhs.